



## Temps de travail a effectuer dans l'année

Par **mumu62630**, le **06/03/2016** à **16:22**

bonjour a tous, je suis actuellement auxiliaire de vie pour personnes âgées et titulaire depuis 2 ans pour un contrat a 90% D'1 TEMPS COMPLET. En 2015 congés déduits je devais effectuer 1402h d'intervention chez les personnes âgées, je me retrouve début 2016 avec 160 h a rattrapper de 2015, car je n'ai pas effectuer ces 1402h due a des décès , hospitalisations ou autres . durant cette année 2015 je me rendue plusieurs fois au bureau pour faire part de mes inquiétudes au niveau de mes planning ( pas assez d'heures) on me répondait tout le temps de ne pas m'inquiéter.J' aimerais savoir si l'employeur a le droit de me demander de faire ces heures durant l'année 2016 ou si les 1402h que je dois effectuer doivent etre faites dans l'année civile en cours, merci pour vos réponses.